

Le recensement 2022 démarrera le 20 janvier !!

4 agents recenseurs, tous habitants de Marchaux-Chaudefontaine, ont été nommés par arrêté du maire :

- CHATELAIN Eliane
- CHOPPE Jocelyne
- NETZER Anny
- VENDOLA Joëlle

Ces personnes, habitantes de Marchaux-Chaudefontaine, se présenteront chez vous à partir du 20 janvier, porteuses de leur carte officielle d'agent recenseur.

Le recensement comment ça marche ?

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez
toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement
anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.